

## DOSSIER SPÉCIAL

■ Innovations et Services

Simplifiez

la **gestion administrative**

de votre **épargne salariale**

## Vous simplifier l'épargne salariale au quotidien

### À chaque étape du traitement de vos opérations collectives, Société Générale vous apporte des réponses adaptées

#### Un accompagnement complet

➔ **Un interlocuteur dédié**, pour vous accompagner dans l'évolution des prestations de tenue de comptes et dans la gestion au quotidien de vos opérations.

➔ Une **gestion sécurisée et en temps réels** de vos opérations collectives sur [www.esalia.com](http://www.esalia.com) :

A partir du menu "vos opérations", vous demandez la création d'une opération collective.



Vous téléchargez le modèle de fichier correspondant à votre dispositif et vos choix de prestation.



Vous saisissez votre opération et les montants concernés. Vous y joignez le fichier avec les informations sur les bénéficiaires et vous l'enregistrez.

#### Des outils de pilotage de vos dispositifs d'Épargne Salariale

##### Un reporting en ligne accessible 7j/7, 24h/24

A partir de la page d'accueil du site [www.esalia.com](http://www.esalia.com), le correspondant de votre entreprise habilité peut, à tout moment, accéder via l'espace sécurisé à :

##### Vos états de gestion de l'épargne salariale

- Synopsis entreprise : vision globale des avoirs par salarié ou par FCPE.
- États de CSG/CRDS.
- Liste des salariés NPAI (adresses erronées).

##### Vos opérations collectives

- Reporting des opérations effectuées : versements volontaires, participation, intéressement.
- Suivi de l'avancement des opérations collectives.

##### Vos listes de salariés

Vous choisissez la liste dont vous souhaitez disposer en fonction de différents critères : avoirs par origine, par date d'échéance, ... ou les données croisées de l'épargne salariale dans votre entreprise : avoirs, fonds, versements, arbitrages, remboursements, ...

##### Vos statistiques

- Les versements et les remboursements : montants, nombres et origines.
- Les arbitrages (montants, nombres...).
- Le nombre de porteurs de parts par support de placement.
- Les avoirs épargnés dans les FCPE avec dates de disponibilité.

##### Des profils d'habilitation adaptés aux correspondants de votre Entreprise

##### Des accès à l'espace sécurisé entreprise adaptés au profil du correspondant.

- Des profils "Consultations" permettant l'accès aux informations globalisées ou individualisées...
- Des profils "Traitements" permettant la création ou la mise à jour du référentiel salariés, gestion d'opérations...

##### Votre Chargé de clientèle est à votre disposition

- ➔ Pour répondre à vos demandes spécifiques via une requête sur mesure.
- ➔ Au quotidien lors du traitement de vos opérations.

**N'hésitez pas à le contacter.**

LES +

##### Disponibilité & visibilité

##### de vos informations

En nous confiant la gestion de vos opérations collectives, vos équipes gagnent du temps, tout en conservant une traçabilité totale en temps réel sur les traitements, grâce aux outils de suivi mis à leur disposition.

## Vous accompagner

### dans le traitement de vos opérations collectives

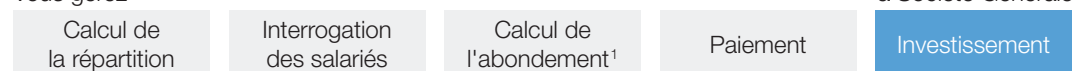
Vos salariés ont le choix d'épargner ou non leur prime de participation et/ou d'intéressement. Pour vous simplifier la gestion, nous vous proposons 3 formules vous permettant de nous confier tout ou partie de l'interrogation de vos salariés.

#### 3 formules pour une réponse adaptée

➔ Choisissez votre prestation

##### Prestation 1

Vous gérez



Vous confiez à Société Générale

##### Prestation 2

Vous gérez



Vous confiez à Société Générale

##### Prestation 3

Vous confiez l'intégralité des prestations ci-dessous à Société Générale



1- Si vous décidez d'abonder la participation et/ou l'intéressement.

2- Pour l'intéressement, si les critères de répartition sont identiques à ceux d'un accord de participation (salaire, temps présence...).

Quelle que soit la prestation choisie, vous disposez sur [www.esalia.com](http://www.esalia.com) d'un accès sécurisé vous permettant :

- d'échanger en toute sécurité et de raccourcir les délais de traitement,
- de mettre à jour la liste des bénéficiaires.

**Dans le cadre de la prestation 1, vous interrogez vous-même vos salariés :**

- vous recueillez leurs choix - investissement ou perception - de leur prime de participation et/ou d'intéressement.
- vous nous transmettez directement sur [www.esalia.com](http://www.esalia.com) le résultat de l'interrogation pour la partie à investir.

**Dans le cadre des prestations 2 et 3, Société Générale adresse à tous les salariés :**

- Un bulletin d'option de participation et/ou d'intéressement "papier" accompagné d'un guide d'aide à la décision.
- Un e-mail d'alerte dès l'ouverture de la période d'affectation.
- Une nouvelle alerte e-mail à J - 3 de la clôture de cette période, aux salariés dont le bulletin d'option n'a pas encore été complété.

#### Rappel : information pour les déclarations sociales et fiscales de l'Entreprise

##### L'entreprise doit déclarer et payer à l'administration :

- ➔ Pour le compte des salariés : la CSG et la CRDS (8 % de la participation et/ou l'intéressement brut).
- ➔ Pour son propre compte : le forfait social de 20 % calculé sur le montant brut de la participation, de l'intéressement, et/ou de l'abondement éventuel.

##### En fin d'année, l'entreprise déclare dans la DADS :

- ➔ Les montants bruts de participation et/ou d'intéressement épargnés et de l'abondement associé.
- ➔ Les montants nets imposables de participation et/ou d'intéressement soumis à l'impôt sur le revenu dès lors qu'ils ont été perçus immédiatement par les salariés.

## Accompagner vos salariés dans leur choix d'affectation

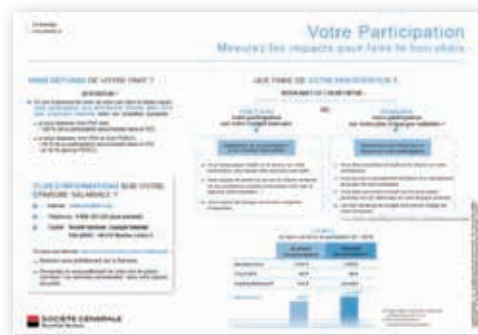
Vos salariés trouveront sur le site [www.esalia.com](http://www.esalia.com) un mode d'emploi sur l'intéressement et/ou la participation destinés à les accompagner dans leur choix : épargne ou perception de leur prime.

En fonction des prestations choisies par votre entreprise, vos salariés bénéficieront d'un accompagnement spécifique.

Des dossiers thématiques “Participation” et “Intéressement” sont disponibles dès l’ouverture de la campagne

Nous vous accompagnons dans l’information de vos salariés, en mettant à votre disposition des kits de communication complets constitués :

- de guides d’aide à la décision destinés à vos salariés :
  - “Votre Participation, mode d’emploi”.
  - “Votre Intéressement, mode d’emploi”.
- de documents pédagogiques à afficher dans vos locaux “Mesurez les impacts pour faire le bon choix”.



Nous informons vos salariés  
et les accompagnons dans leur choix

Société Générale adresse des bulletins d'options "Participation" et/ou "Intéressement" papier au domicile de vos salariés, ou mis à disposition sur le site [www.esalia.com](http://www.esalia.com) dans l'espace sécurisé à condition que vos salariés soient abonnés aux e-Relevés.

Chaque salarié peut formuler son choix avant la date limite figurant sur le bulletin d'option :

- en retournant le(s) bulletin(s) d'option papier complété(s) et signé(s) à l'adresse y figurant ;
- en saisissant directement en ligne sur [www.esalia.com](http://www.esalia.com), rubrique “Bulletin d'option en ligne”.

Prestation 2

et

Prestation 3

Une saisie simple et rapide de son choix en 3 étapes seulement sur [www.esalia.com](http://www.esalia.com)

1

Le salarié connaît le montant des primes (participation, intéressement) attribuées ainsi que sa date limite de saisie de son choix. Il peut facilement consulter toutes les informations sur les fonds dans lesquels il peut investir sa participation et/ou son intéressement.

2

Le salarié indique le pourcentage de participation et/ou d'intéressement qu'il souhaite épargner dans les supports de placement et/ ou la quote-part des primes qu'il envisage de percevoir (soumis à l'impôt sur le revenu).

3

Le salarié valide son choix, celui-ci sera affiché en bas à droite de l'écran. La saisie est finalisée et l'opération est alors enregistrée. Le salarié peut modifier son choix d'affectation en ligne jusqu'à la date limite de l'opération.

## Notre expertise en tenue de comptes au service de votre entreprise et de vos salariés

### Un duo gagnant

En fonction des prestations choisies par votre entreprise, vos salariés bénéficieront d'un accompagnement spécifique.

### Des équipes au service de votre épargne salariale

Depuis 30 ans, Société Générale dédie des équipes au service des entreprises souhaitant développer l'épargne salariale. Ces équipes, spécialement formées aux services client et aux évolutions métier, interviennent auprès de 24 000 entreprises de toutes tailles, regroupant plus d'1 million d'épargnants salariés\*.

### Des process et des outils de qualité, certifiés par la norme ISO 9001

- Un accompagnement personnalisé tout au long de la vie et des évolutions de vos dispositifs d'épargne salariale : communication écrite, espaces internet sécurisés, informations en temps réel...
- Un outil de tenue de comptes de référence qui répond totalement aux exigences des autorités de tutelles.
- Une plateforme téléphonique intégrée aux équipes de Tenue de Comptes permettant une grande proximité.
- Une sécurisation des traitements et une traçabilité des opérations, facilitée par la Gestion Électronique des Documents (GED) qui assure une fluidité des échanges et une plus grande réactivité, grâce à la numérisation immédiate de toutes les demandes de vos salariés.

### Une politique constante d'innovation de nos prestations pour une communication dynamique auprès de vos salariés

- Les E-services pour consulter et télécharger en ligne ses e-relevés.
- L'applications Smartphone et le site mobile pour un suivi optimal de l'état d'avancement de ses opérations et de la valorisation de ses avoirs.
- Les versements volontaires par Carte Bancaire.
- Le déblocage anticipé de ses avoirs via internet (Full Web), pour la transmission des pièces justificatives en ligne par téléchargement.

\* Source AFG - Juin 2014

### Si ce n'est pas déjà le cas, confiez-nous aussi

- ➔ La gestion des opérations individuelles de vos salariés : vous n'aurez plus à gérer leurs versements volontaires, arbitrages entre supports de placement ou déblocages.
- ➔ La gestion de l'abondement : en fonction des versements effectués par vos salariés et des modalités prévues dans vos accords, nous calculons l'abondement. Nous assurons son recouvrement auprès de votre entreprise et le créditions sur les comptes des Bénéficiaires.

**FOCUS**

Société Générale Teneur de Comptes a obtenu, en novembre 2013, le renouvellement de la certification ISO 9001 version 2008, via son prestataire essentiel S2E.



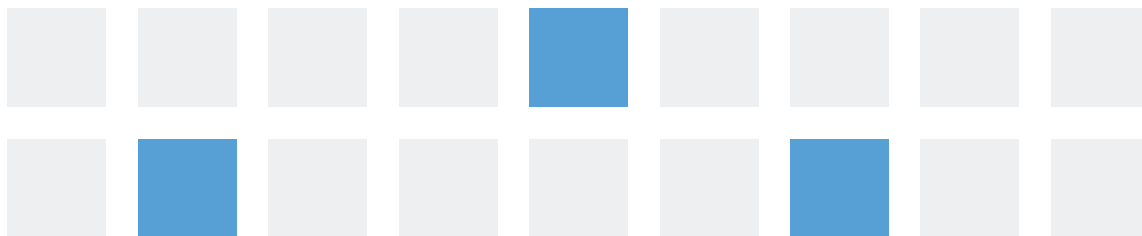
Cette certification concerne l'ensemble des opérations clients en épargne salariale, ainsi que la plateforme téléphonique et le système d'information S2E.

# Un accompagnement

personnalisé

Pour tout renseignement,  
votre **Chargé de Clientèle Épargne Salariale**  
est à votre disposition.

[www.esalia.com](http://www.esalia.com)



Société Générale - SGSS/CAO/ESA  
CS 30812 44308 Nantes cedex 03 - SA au capital de capital 1 006 509 557,50 €  
552 120 222 RCS Paris - Siège Social 29, bd Haussmann, 75009 Paris - Mars 2015

Document non contractuel établi en mars 2015. Les informations mentionnées dans le présent document sont susceptibles d'évoluer notamment en raison des évolutions législatives ou réglementaires. Ces informations, communiquées à titre indicatif et général, ne saurait en aucun cas constituer une quelconque recommandation personnalisée.